



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4573

Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon, VetAgro Sup, institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement, et l'ARS, visant à mettre en place une étude de caractérisation du risque Borréliose dans les parcs urbains et péri urbains - EI 06016

Direction de l'Ecologie Urbaine

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves

SEANCE DU 25 MARS 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 MARS 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MARS 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 MARS 2019
DELIBERATION AFFICHEE LE : 26 MARS 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. GIORDANO (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme LEVY (pouvoir à Mme BAUGUIL), Mme BALAS (pouvoir à Mme NACHURY), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAVARD, M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4573 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LYON, LA METROPOLE DE LYON, VETAGRO SUP, INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE RECHERCHE EN ALIMENTATION SANTE ANIMALE, SCIENCES AGRONOMIQUES ET DE L'ENVIRONNEMENT, ET L'ARS, VISANT A METTRE EN PLACE UNE ETUDE DE CARACTERISATION DU RISQUE BORRELIOSE DANS LES PARCS URBAINS ET PERI URBAINS - EI 06016 (DIRECTION DE L'ECOLOGIE URBAINE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 mars 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dans le cadre du plan national de prévention et de lutte contre la maladie de LYME et les maladies transmissibles par les tiques, la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon, VetAgro Sup, institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement, (Ecole vétérinaire située à Marcy l'Etoile), en partenariat avec l'Agence Régionale pour la Santé (ARS) ont pour objectif d'étudier sur une période donnée l'abondance des tiques à l'affût dans les parcs urbains et péri urbains.

Une nouvelle étude de faisabilité réalisée en 2018 dans deux parcs de la région Lyonnaise a confirmé la présence de tiques et conforte la nécessité de poursuivre les investigations pour évaluer le risque et les facteurs de risque d'exposition aux tiques dans ces parcs.

Sur la base d'observation sur une saison d'activité des tiques, cette étude permettra d'avoir un aperçu des zones les plus à risques au sein des parcs, de réfléchir à l'interprétation de ces résultats au regard de la politique d'aménagement et d'entretien des espaces verts (création de travées vertes, diminutions des fauches et reforestation des villes). Les données récoltées pourront, à terme, être utilisées pour analyser la prévalence du pathogène dans les populations de tiques par une recherche ADN. Ainsi, par ce partenariat, une cartographie du risque et de la répartition des tiques sera établie sur les trois sites choisis.

Cette étude scientifique portera sur trois sites, le parc de Lacroix Laval, le parc de Parilly, le parc de la Tête d'Or, et le parc Brétillot pour son impact écologique comme corridor écologique utilisé par les espèces sauvages.

Une convention de partenariat, pour l'année 2019 engage les parties à réaliser, sous l'intitulé « ERATIQ » le projet structuré autour des axes suivants sur la période d'activité et d'exposition humaine entre mars et octobre :

- collecter des tiques sur les trois sites identifiés sur la période d'activité et d'exposition humaine maximale à ces vecteurs,
- identifier les zones préférentielles de développement de ces vecteurs dans les parcs (forêts, lisières de forêt, pelouse, prairies),
- confronter ces observations aux données de densités d'ongulés sauvages et domestiques susceptibles de fréquenter ces parcs et à la cartographie de l'occupation des sols (travées vertes),

- estimer la prévalence du portage en agents pathogènes (bactéries du complexe *Borrelia Burgdorferi*) dans les tiques collectées sous réserve de financement ou prévoir des méthodes de conservation permettant de le faire a posteriori.

Dans ce contexte, la Ville de Lyon mobilisera des moyens humains, matériels et financiers (à hauteur de 6 000 euros) pour participer à ce projet. Au regard de l'importance de ce projet pour la santé publique des lyonnais, il apparaît opportun de faire droit à cette demande, étant précisé que la participation totale de la commune englobera également la mobilisation de personnels, de matériels, et de locaux décrits en détail dans la convention de partenariat.

Afin d'assurer d'une part une gouvernance efficace sur la base d'objectifs partagés, et d'autre part un suivi scientifique et administratif, un comité de pilotage et de suivi composé par les partenaires, sera constitué.

Les résultats pourront faire l'objet d'au moins une publication scientifique internationale à comité de lecture de rang A et de communications à des congrès permettant une meilleure connaissance du risque, ils donneront aux organismes responsables la possibilité de communiquer de manière ciblée sur ce risque et de réfléchir à la mise en place de mesures correctives.

Aussi, compte tenu de l'intérêt général de cette étude, il vous est proposé de répondre favorablement à l'approbation de cette convention de partenariat qui fixe les modalités pratiques et administratives et financière de ce dernier.

Vu ladite convention de partenariat ;

Vu l'avis du Conseil **du 6^e arrondissement** ;

Oùï l'avis de la commission **urbanisme - logement - cadre de vie - environnement - politique de la ville - déplacements - sécurité - voirie** ;

DELIBERE

1 - La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon, VetAgro Sup, et l'ARS visant à mettre en place une étude de caractérisation du risque Borrélios dans les parcs urbains et péri urbains, est approuvée.

2 - La dépense correspondante, soit 6 000 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget des directions concernées de l'exercice en cours.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Jean-Yves SECHERESSE